

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ®

LAC-SAINT-LOUIS

CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE
ATHLÉTISME EN SALLE 2011-2012

1. DATE

Vendredi 10 février 2012, de 9h00 à 17h00.

Les portes du Complexe sportif seront ouvertes à compter de 07h30 pour l'accueil des participants.

8h30 : rencontre des entraîneurs

9h00 : début de la compétition

2. ENDROIT

Complexe sportif Claude-Robillard
1000, avenue Émile-Journault, Montréal

Le Complexe sportif est situé entre les rues St-Hubert et Christophe-Colomb, tout juste au nord de l'autoroute Métropolitaine. Nous suggérons aux autobus d'emprunter la rue Saint-Hubert pour déposer les participants devant l'entrée principale située sur l'avenue Émile-Journault, entre le Complexe sportif et le Cégep Ahuntsic.

3. COÛT D'INSCRIPTION

10\$ par élève.

Les écoles seront facturées en fonction des inscriptions calculées à la date limite d'inscription.

6. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Étape #1 : Formulaire « Avis de participation »

Le formulaire devra être complété par le responsable de l'école et retourné par fax au 514.685.4643 au plus tard le **vendredi 20 janvier 2012.**

Étape #2 : Coordonnées du site d'inscription en ligne

24 à 48 h suivant la réception du formulaire *Avis de participation*, le responsable des inscriptions recevra par courriel les coordonnées du site d'inscription en ligne

Étape #3 : Inscription des athlètes

Vous avez jusqu'au dimanche 29 janvier 2012, 23h59 pour inscrire vos athlètes. Commencez à inscrire vos élèves dès que possible afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

Étape # 4 Lors de la fermeture du site d'inscription en ligne, le RSEQ Lac-Saint-Louis vous fera parvenir une liste de vos inscriptions en fichier Excel. **Vous aurez du 1er au 5 février 23h59 pour confirmer vos inscriptions** directement sur le site d'inscription en ligne. Au-delà de ce délai, les inscriptions deviendront officielles.

7. COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION-ÉCOLE

Chaque école peut inscrire un maximum de trois (3) athlètes par épreuve.

Chaque athlète peut participer à un maximum de trois (3) épreuves individuelles (**INCLUANT** l'épreuve des haies) + un (1) relais :

🍁 2 épreuves de piste + 1 épreuve de pelouse + un relais
OU

🍁 2 épreuves de pelouse + 1 épreuve de piste +1 relais

Pour les **relais**, chaque école peut inscrire **une (1) seule équipe pour chacune des catégories**. L'inscription des équipes de relais doit obligatoirement se faire sur le site d'inscription en ligne en même temps que vos inscriptions dans les épreuves individuelles.

Il n'est toutefois pas nécessaire d'annoncer tout de suite la composition de vos équipes ; l'identité de vos coureurs ainsi que l'ordre dans lequel ils courront devront être confirmés le jour de la compétition, une (1) heure avant le début de l'épreuve.

10. CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE

Le championnat provincial scolaire se déroulera le samedi 24 mars au Centre sportif l'Université de Sherbrooke.

Lors du championnat scolaire régional, les médaillés d'or et d'argent de chacune des épreuves individuelles seront automatiquement sélectionnés pour faire partie de la délégation provinciale (ils recevront une enveloppe avec tous les renseignements lors de la remise des médailles).

En cas de désistement de la part d'un athlète sélectionné, la place laissée vacante sera comblée par la position subséquente (médaillé de bronze, 4^e position, 5^e position, etc.)

Les épreuves qui ne sont pas offertes lors du championnat scolaire régional (marche olympique et épreuves combinées) seront comblées à la discrétion du RSEQ Lac-Saint-Louis. Cependant, la participation au championnat scolaire régional est requise pour la sélection sur l'équipe provinciale.

La composition des équipes de relais au championnat provincial scolaire relèvera de l'entraîneur-chef de la délégation régionale du Lac-Saint-Louis.

Vous pouvez dès maintenant soumettre la candidature d'un entraîneur-accompagnateur pour le championnat provincial scolaire (enseignant, parent, ancien athlète, etc.). Veuillez compléter le formulaire disponible sur le site Internet le retourner le plus rapidement à Karine Mayrand.

NOTE : s'il n'y a aucun accompagnateur ou s'il n'y en a pas en nombre suffisant, nous ne serons pas en mesure d'envoyer la délégation.